

	Dokumentart Reglement	Dokument-Nr. RE-0011	Version 07.02.2023
	Prozesszuordnung Vertrieb	Titel Condition générales de livraison	

1. Généralités

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les livraisons de HAKAMA AG (ci-après dénommé « Fournisseur »). Les conditions divergentes de l'acheteur sont exclues et ne sont valables que si nous les avons expressément acceptées. Elles s'appliquent également à toutes les futures transactions commerciales sans qu'il soit nécessaire qu'elles soient mentionnées expressément à nouveau dans des cas individuels. La forme écrite signifie toutes les formes de transmission qui permettent la détection de texte, comme le fax ou le courriel.

2. Étendue et objet de la livraison

Pour le contrat fait référence notre confirmation de commande écrite. Au lieu d'une confirmation écrite, une facture peut être émise pour les livraisons à court terme. Les explications verbales ou téléphoniques de toute nature comme les clauses annexes sont sous réserve de confirmation écrite. Toutes les offres, pour autant qu'elles soient expressément applicables dans un certain délai, se feront sans engagement. Les documents que nous publions en relation avec l'exécution du contrat, par exemple les écrits, calculations, propositions de dessin, de designs qui concernent l'assemblage, la construction, l'amélioration et le montage de la marchandise, ne font pas partie de l'offre, respectivement du contrat de vente. Ces documents ne doivent être transmis à des tiers sans notre consentement.

3. Modifications de contrat

Les modifications par l'acheteur après signature du contrat de la marchandise ne peuvent être possibles sans frais supplémentaire, et seulement si la production le permet. Nous montrerons à l'acheteur, à sa demande, les approches envisageables et les coûts correspondants en fonction de ses souhaits de modification.

4. Tolérances de fabrication

Les « tolérances de fabrication générales », que nous mettons à disposition sur demande, s'appliquent au contrat. L'accord d'une autre tolérance de fabrication est possible,

nécessitant toutefois des frais supplémentaires. Nous sommes en droit d'ajouter des frais supplémentaires correspondants. Nos procédures de contrôle sont disponibles sur demande.

5. Tarifs

Les prix s'entendent, si rien d'autre n'est indiqué sur l'offre, EXW, départ usine de Bättwil en Suisse, Incoterms 2010 ou versions plus récentes, inclus l'emballage sans aucune déduction. Les augmentations imprévues du coût du matériel et de la fabrication survenues dans la période entre la signature du contrat et la livraison de la marchandise seront facturées séparément à l'acheteur si le délai de livraison est supérieur à deux mois.

6. Conditions de paiement

Les paiements doivent être effectués dans les 30 jours à partir de la date de facturation. Un autre mode de paiement nécessite un accord de circonstance. Si la marchandise sort du stock pour une raison quelconque, la date de livraison est considérée comme le jour d'expédition. Toutes prestations non reconnues ou contestées par nos services, ne peuvent être compensées et n'autorisent en aucun cas le client à retenir le paiement. Si le client est en retard pour le paiement d'une facture ou si des circonstances qui mettent en doute la solvabilité du client apparaissent après conclusion du contrat, toutes les créances viennent immédiatement à échéance, sans tenir compte des délais de paiement accordés ou de la durée d'échéance par exemple d'une traite acceptée. Ces raisons nous autorisent à n'exécuter les livraisons qui n'ont encore été effectuées que contre dépôt de garantie, à éventuellement résilier le contrat et/ou exiger des dommages et intérêts pour non-respect des conditions de paiement. Nous sommes membre de l'association suisse Creditreform et pouvons échanger nos expériences de paiement.

7. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral.

	Dokumentart Reglement	Dokument-Nr. RE-0011	Version 07.02.2023
	Prozesszuordnung Vertrieb	Titel Condition générales de livraison	

8. Livraison

Les délais de livraison s'entendent sous réserve du respect des obligations de la part de l'acheteur. Nous sommes en droit d'effectuer des livraisons partielles. Les commandes faites sur appel doivent, sauf accord spécifique, être retirées dans un délai d'un an à compter de la date de la commande. Si un délai de livraison a été conclu comme ferme et que l'acheteur décide de reporter ce délai de livraison, nous sommes en droit d'exiger le paiement à hauteur du montant du service déjà effectué et de la marchandise déjà préparée. Des écarts dans nos livraisons sont autorisés jusqu'à 10 % du nombre de pièces, aussi bien en ce qui concerne la quantité totale convenue que pour chaque livraison partielle.

9. Risques et expédition

Si la livraison ou l'expédition est retardée par la faute de l'acheteur dès que la commande est prête à être expédiée, le risque est à la charge de l'acheteur. Lors d'un accident d'une expédition par réseau ferroviaire ou par un transporteur externe, la demande d'indemnisation doit être soumise directement au réseau ferroviaire ou au transporteur. Ceci n'a aucune influence sur l'échéance de nos factures et n'autorise en aucun cas une déduction. Les divergences par rapport au bon de commande/facture doivent nous être communiquées par écrit dès réception.

10. Conditionnement

L'emballage simple en papier, carton ou autre est compris dans le prix de vente, et ne sera pas repris. Les caisses, les palettes et les cadres doivent être retournées. Le type d'emballage sera déterminé par nos soins.

11. Plaintes, garantie

L'acheteur est tenu de vérifier la conformité de la marchandise après réception grâce à la confirmation de la commande. Les défauts identifiables lors d'un contrôle de routine à la réception doivent être notifiés par écrit dans les cinq jours civils suivant la réception de la marchandise. Si des défauts cachés apparaissent plus tard, ils devront être rapportés par écrit dès leur constatation.

L'acheteur est en droit, à l'exception d'autres prétentions, d'exiger la réparation ou un retour sans frais de la marchandise défectueuse (le choix de la réparation ou le retour est à notre charge). L'acheteur est en droit d'exiger la résiliation du contrat (rédhibition) ou une réduction du tarif établi dans le contrat (minoration) lorsque

- la réparation ou le remplacement est impossible,
- nous ne parvenons pas à effectuer la réparation ou le remplacement dans le délai imparti ou
- nous refusons de réparer ou de remplacer, ou en cas de retard fautif de notre part.

Les plaintes concernant les marchandises livrées ne dispensent pas de l'obligation de paiement à temps, dans la mesure où les marchandises restent en possession de l'acheteur. Les droits de garantie expirent 1 an après la livraison de la marchandise.

12. Limites de la responsabilité

Nous sommes responsables de tout dommage que nous avons causés intentionnellement ou par négligence grave, ainsi que les dommages entraînant l'atteinte de manière fautive à la vie, à la condition physique ou à la santé. Est exclue toute autre responsabilité pour quelque raison juridique que ce soit, y compris la violation des droits résultant d'une clause contractuelle ou délictuelle. De même, nous déclinons toute responsabilité pour les autres dommages directs ou indirects tels que les dommages résultant d'une défaillance de la production, une perte de jouissance, une perte des commandes, une perte de profit et des conséquences d'une défaillance d'un tiers qui n'a pas été causée intentionnellement ou par négligence grave. En outre, la responsabilité des personnes auxiliaires appelées pour la mise en oeuvre de nos obligations est exclue. La responsabilité reste imposée par la loi, en particulier au regard du droit de la responsabilité des produits.

	Dokumentart Reglement	Dokument-Nr. RE-0011	Version 07.02.2023
	Prozesszuordnung Vertrieb	Titel Condition générales de livraison	

13. Clause de sauvegarde

Si une ou plusieurs clauses du contrat signé se révèlent invalides ou nulles, les autres clauses dudit contrat restent inchangées. Les clauses invalides ou nulles devront être remplacés par les parties au terme d'une négociation par de nouvelles clauses qui se rapprochent le plus possible de l'objectif initial.

14. Tribunal compétent

Les tribunaux de Dornach (Suisse), ville où se tient le siège de HAKAMA AG, sont compétents pour tous les litiges découlant des conditions générales de livraison et des transactions avec l'acheteur. Cependant, nous sommes également en droit de faire appel à tout autre tribunal compétent.

15. Droit applicable

Ici s'applique le droit matériel suisse (CO), en excluant les traités de droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne).

HAKAMA AG
Mühlemattstrasse 13
4112 Bättwil Suisse

Tél. +41 61 735 45 45
Fax +41 61 735 45 46
Courriel info@hakama.ch